

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 MARS 2007**

**Délibération**  
n° 2007.03.092

**Pôle d'Activités du  
Grand Girac -  
Commune de Saint-  
Michel : Cession de  
terrain au Crédit  
Mutuel du SUD-  
OUEST**

**LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

**Membres présents :**

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) représenté(s) :**

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

**Excusé(s) :**

François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS

**POLE D'ACTIVITES DU GRAND GIRAC - COMMUNE DE SAINT-MICHEL : CESSION DE TERRAIN  
AU CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST**

La société Crédit Mutuel du Sud Ouest implantée sur la commune d'Angoulême, s'est lancée dans une démarche de réorganisation de ses activités et conforte ses implantations locales.

Cette société a sollicité la ComAGA pour rechercher une nouvelle implantation pour regrouper ses services centraux sur un site adapté offrant une bonne accessibilité et une grande visibilité.

Le projet consiste à créer 2 600 m<sup>2</sup> de bureaux et d'espaces d'archivage. 50 personnes y seront employées. Les services concernent en particulier la gestion électronique de la documentation, la gestion des produits d'épargne, la gestion des garanties, le service contentieux, la DRH, la logistique et le service informatique.

La société a fait part de son intérêt pour le pôle d'activités du Grand Girac et se porte acquéreur du terrain, d'une surface de 3 648 m<sup>2</sup>, numéroté « lot 6 ».

La vente pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 60 € HT le m<sup>2</sup>, soit un total de 218 880 €. Pour mémoire, la valeur domaniale du terrain est de 30 € HT le m<sup>2</sup>.

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre des ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville - Rue de la Combe -16800 SOYAUX.

Vu l'avis des domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> mars 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la cession au CREDIT MUTUEL du SUD OUEST de la parcelle dénommée « lot 6 », d'une surface de 3 648 m<sup>2</sup>, au prix convenu de 60 € HT le m<sup>2</sup> soit 218 880 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes à venir.

**DE METTRE** à disposition de la société CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, ou de toute société intervenant pour son compte, ladite parcelle, de l'autoriser à déposer le permis de construire puis à débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique à l'article 775 et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 mars 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 mars 2007</b>